2026/...

TRANSMIS LE 28/10/2026
REÇU LE 28/10/2026
AFFICHÉ LE 29/10/2026
NOTIFIÉ LE 29/10/2026
PUBLIÉ LE 29/10/2026
EXÉCUTOIRE LE 29/10/2026

Caractère Exécutoire
Le 29 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
M. Patrick BOULLÉ

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°23

OBJET : POLICE MUNICIPALE – CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS
Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Police Municipale

Question n°23 du CM du 01/10/2026 P1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION n°23

OBJET : POLICE MUNICIPALE – CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) – AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2333-87,

VU le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI),

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et notamment ses articles 63 et 64, ainsi que ses décrets d'application mettant en œuvre la dépénalisation du stationnement payant sur voirie,

CONSIDÉRANT que l'ANTAI propose aux collectivités d'éditer et d'envoyer, pour leur compte, les avis de paiement de forfait post-stationnement (FPS) au domicile des redevables,

CONSIDÉRANT que la convention actuelle arrive à son terme le 31 décembre 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la convention pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029 afin de prolonger l'accès au service et ainsi garantir une continuité de qualité de traitement des FPS et des FPS majorés,

APRES l'avis de la Commission Ressources et Développement en date du 17 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1er : APPROUVE la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) relative au traitement des forfaits post-stationnement (FPS), l'ANTAI étant chargée de procéder à la notification des FPS et de traiter en phase exécutoire les FPS impayés.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à signer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions ladite convention.

Article 3 : DIT que la convention est signée pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029.

Article 4 : PRÉCISE que la convention est jointe à la présente délibération.

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, ~~chacun~~ en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

À l'unanimité des votants
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Acte à classer

DEL01102026Q23

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-28T12-39-42.00 (MI273471012)

Identifiant unique de l'acte :
095-219502523-20261001-DEL01102026Q23-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : POLICE MUNICIPALE - CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION.

Date de décision : 01/10/2026

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pourvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.7. autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 23 - PM - Convention ANTAI.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date 28/10/26 à 12:39	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date 28/10/26 à 12:39	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date 28/10/26 à 12:46	